

Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

11^e séance, 17^e année

**Province de Québec
Commission scolaire des Navigateurs
Lévis**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Navigateurs, tenue le 27 janvier 2015, à 19 h 30, au centre administratif au 1860, 1^{re} Rue, Lévis, **sous la présidence de monsieur François Caron.**

Membres du conseil des commissaires présents :

Monsieur François Caron, président du conseil des commissaires et du comité exécutif
Madame Pascale Bélanger, vice-présidente du comité exécutif
Madame Lynda Bilodeau, commissaire
Monsieur Mathieu Boilard, commissaire
Monsieur Jérôme Demers, commissaire-parent
Monsieur François-Yves Dubé, vice-président du conseil des commissaires
Monsieur Jean-François Labbé, commissaire
Monsieur Jean-Philippe Lachance-Tremblay, commissaire-parent
Monsieur Richard Légaré, commissaire
Monsieur Matthieu Mellon, commissaire-parent
Madame Catherine Nadeau, commissaire
Monsieur Freddy Ntako, commissaire
Monsieur Marcel Vézina, commissaire
Monsieur Denis Vien, commissaire

Membres du conseil des commissaires absents :

Monsieur Michel Bédard, commissaire
Monsieur Alain Gaudreau, commissaire-parent

Membres du personnel administratif présents :

Madame Esther Lemieux, directrice générale
Monsieur Bertin Fillion, directeur général adjoint et directeur des Services des ressources financières et des Services du transport
Monsieur Benoit Langlois, directeur général adjoint
Madame Guylaine Giguère, secrétaire générale
Monsieur Denis Bourbeau, directeur des Services des ressources humaines et des communications
Monsieur Dany Deschênes, directeur des Services des ressources matérielles
Madame Claire Gagnon, directrice des Services éducatifs
Monsieur Pierre Gaumond, directeur des Services des ressources en technologie de l'information et des communications

1.0 PRÉLIMINAIRES

1.1 Recueillement

1.2 Ouverture de la séance ordinaire par le président

Après un moment de recueillement, le président déclare la séance ordinaire du conseil des commissaires en date du 27 janvier 2015 ouverte à 19 h 33.

Procès-verbal du conseil des commissaires

Commission scolaire des Navigateurs

1.3 Vérification de la légalité de la séance

1.3.1 Avis de convocation

Les membres du conseil des commissaires ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par la *Loi sur l'instruction publique*.

1.3.2 Quorum

La secrétaire générale confirme qu'il y a quorum.

1.4 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR madame Pascale Bélanger et résolu :

D'AJOUTER les points 2.7 – Nomination d'un commissaire à la Fondation Musique en tête et 5.2 – Suivi à la déontologie;

D'ADOPTER l'ordre du jour **modifié** suivant :

1.0 Préliminaires

- 1.1 Recueillement
- 1.2 Ouverture de la séance ordinaire par le président
- 1.3 Vérification de la légalité de la séance
 - 1.3.1 Avis de convocation
 - 1.3.2 Quorum
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour
- 1.5 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire et de la séance extraordinaire du conseil des commissaires du 16 décembre 2014
- 1.6 Interventions du public
- 1.7 Interventions ou rapport des élèves de la commission scolaire
- 1.8 Correspondances
- 1.9 Rapport du président
- 1.10 Présentation des Services éducatifs

2.0 Décisions

- 2.1 Entente Action jeunesse structurante visant la participation citoyenne des jeunes en Chaudière-Appalaches – 2014-2018 – Avenant
- 2.2 *Règlement interne relatif aux bassins d'alimentation des écoles primaires et secondaires* (Règlement 3.3) – Amendement
- 2.3 Plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 – Modification
- 2.4 Plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 – Adoption
- 2.5 Octroi d'un contrat à une ressource externe concernant la répartition de la masse salariale des commissaires découlant du Décret #707-2014
- 2.6 Situation éthique
- 2.7 Nomination d'un commissaire à la Fondation Musique en tête

3.0 Information

- 3.1 Rapport de la directrice générale
- 3.2 Suivi au projet de fusion
- 3.3 Règles et procédure à respecter

4.0 Rapport des comités

- 4.1 Comité exécutif
- 4.2 Comité de vérification
- 4.3 Comité de gouvernance et d'éthique

CC-14-15-093

Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

- 4.4 Comité des ressources humaines
- 4.5 Comité EHDAA
- 4.6 Comité de parents

5.0 Questions diverses

- 5.1 Questions et messages des commissaires
- 5.2 Suivi à la déontologie

6.0 Levée de la séance

ADOPTÉE à l'unanimité

CC-14-15-094

1.5 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire et de la séance extraordinaire du conseil des commissaires du 16 décembre 2014

ATTENDU l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU que les procès-verbaux de la séance ordinaire et de la séance extraordinaire du conseil des commissaires du 16 décembre 2014 ont été transmis à tous les membres du conseil des commissaires le 22 janvier 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Pascale Bélanger et résolu :

DE dispenser la secrétaire générale de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire et de la séance extraordinaire du conseil des commissaires du 16 décembre 2014 et d'adopter ceux-ci tel qu'ils ont été rédigés.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.6 Interventions du public

Aucune intervention

1.7 Interventions ou rapport des élèves de la commission scolaire

Aucune intervention

1.8 Correspondances

Les pièces relatives à la correspondance ont été déposées à l'ensemble des membres du conseil des commissaires.

1.9 Rapport du président

Monsieur François Caron, président, donne de l'information à l'ensemble des membres du conseil des commissaires concernant les sujets suivants :

- dossier de fusion;
- gala Reconnaissance et gala des Navigateurs;
- démarrage des autres comités;
- sujets à prioriser lors des prochains comités pléniers et autres consultations;
- processus budgétaire;
- rencontre à la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ);
- rencontre avec le maire de la Ville de Lévis;
- évaluation de la soirée de formation concernant les rôles et responsabilités des membres d'un comité d'une commission scolaire.

Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

1.10 Présentation des Services éducatifs

Madame Claire Gagnon, directrice des Services éducatifs, accompagnée de madame Martine Sénéchal, directrice adjointe à l'adaptation scolaire et aux services complémentaires, et madame Nicole Labrecque, directrice adjointe à l'enseignement général, font une présentation des Services éducatifs à l'ensemble des membres du conseil des commissaires.

Lors de la présentation, il fut question des quatre volets suivants :

- la mission des Services éducatifs;
- les défis;
- les mandats;
- l'organigramme.

De l'information additionnelle est transmise et elles répondent aux diverses questions des commissaires.

2.0 DÉCISIONS

2.1 Entente Action jeunesse structurante visant la participation citoyenne des jeunes en Chaudière-Appalaches – 2014-2018 – Avenant

ATTENDU qu'il y a eu, précédemment, une Action jeunesse structurante (AJS) visant la participation citoyenne des jeunes en Chaudière-Appalaches et une AJS Tables jeunes locales en Chaudière-Appalaches;

ATTENDU que les partenaires de ses deux AJS désirent se regrouper afin d'établir une seule AJS en participation citoyenne dans la région de la Chaudière-Appalaches pour les 10 à 35 ans;

ATTENDU qu'il demeure nécessaire d'agir en concertation, dans le cadre d'une AJS, afin d'augmenter les actions de sensibilisation, d'éducation, de participation et de mobilisation citoyenne des jeunes;

ATTENDU que la participation citoyenne des jeunes augmente leur sentiment d'appartenance à leur communauté, joue un rôle essentiel dans leur réalisation personnelle, influence les perspectives d'emploi futures des jeunes et est aussi un facteur important dans la poursuite des études et;

ATTENDU que les parties à l'entente s'entendent à travailler à l'atteinte de la parité et de l'égalité entre les femmes et les hommes;

ATTENDU que dans la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 du gouvernement du Québec, le défi des régions vise notamment à encourager l'engagement des jeunes dans leurs milieux de vie, et nomme la reconnaissance et la valorisation de la participation citoyenne ainsi que des lieux d'échange comme étant des conditions gagnantes pour que l'engagement devienne contagieux;

ATTENDU que le gouvernement du Québec a confié, aux Forums jeunesse régionaux du Québec, le mandat de favoriser la participation citoyenne des jeunes et de soutenir par les Fonds régionaux d'investissement jeunesse, des AJS afin d'assurer la participation des jeunes dans le développement régional;

ATTENDU que le Forum jeunesse régional Chaudière-Appalaches (FJRCA), dont la mission est d'accroître la qualité de vie des jeunes de moins de 35 ans de la région de la Chaudière-Appalaches, a comme priorité de favoriser la participation citoyenne des jeunes dans leurs milieux de vie en impliquant les partenaires locaux et régionaux;

CC-14-15-095
DG

Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

ATTENDU que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) a implanté cinq domaines généraux de formation dont *Vivre ensemble et citoyenneté* qui prévoient « amener l'élève à participer à la vie démocratique de la classe ou de l'école et à développer une attitude d'ouverture sur le monde »;

ATTENDU que les commissions scolaires ont pour mission de contribuer au développement social, culturel et économique de leur région;

ATTENDU que les commissions scolaires favorisent la participation citoyenne des jeunes en mettant en œuvre des initiatives locales et régionales;

ATTENDU que les dix Carrefours jeunesse-emploi couvrent l'ensemble du territoire de la Chaudière-Appalaches en offrant des services de proximité en fonction des réalités et des besoins locaux, et ce, dans le but de favoriser une insertion socioprofessionnelle de qualité chez les jeunes de 16 à 35 ans;

ATTENDU la conclusion, en novembre 2014, d'une nouvelle entente entre le FJRCA, la Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches et le Mouvement des caisses Desjardins, laquelle est déposée aux présentes et versée aux archives sous la cote CC-14-15-095;

ATTENDU qu'à la suite de cette entente, une modification a été apportée à celle-ci afin d'ajouter des partenaires dont les commissions scolaires de la Chaudière-Appalaches dont copie de l'avenant d'AJS est déposé aux présentes et versé aux archives sous la cote CC-14-15-095;

ATTENDU que les commissions scolaires de la Chaudière-Appalaches s'engagent à affecter des ressources humaines pour une valeur de 40 000 \$ qui permettront de réaliser les mandats, lesquels sont prévus à l'article 2.1.2 de l'avenant;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Freddy Ntako et résolu :

D'AUTORISER le président de la Commission scolaire des Navigateurs à signer l'avenant d'Action jeunesse structurante (AJS) visant la participation citoyenne des jeunes en Chaudière-Appalaches 2014-2018, lequel pourrait être modifié s'il y a lieu;

D'AUTORISER le Regroupement des commissions scolaires de la Chaudière-Appalaches à mandater un représentant des quatre commissions scolaires au sein du comité de gestion de l'AJS visant la participation citoyenne des jeunes;

D'ENGAGER un montant total en ressources humaines représentant 40 000 \$, pour les quatre commissions scolaires de la Chaudière-Appalaches, et ce, jusqu'au 31 mars 2018;

QUE cette contribution soit conditionnelle à la signature de l'entente AJS par tous les partenaires financiers;

DE TRANSMETTRE la résolution au Forum jeunesse régional Chaudière-Appalaches.

ADOPTÉE à l'unanimité

CC-14-15-096
DGA

2.2 *Règlement interne relatif aux bassins d'alimentation des écoles primaires et secondaires (Règlement 3.3) – Amendement*

ATTENDU l'article 212 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

ATTENDU le Règlement interne relatif aux bassins d'alimentation des écoles primaires et secondaires;

ATTENDU la nécessité de transférer, dès la rentrée scolaire 2015-2016, une partie de la clientèle de l'École Notre-Dame vers l'École Saint-Dominique;

ATTENDU l'ouverture de l'École de l'Étoile prévue pour la rentrée scolaire 2015-2016 et le nouveau redécoupage des bassins des écoles primaires du secteur de Saint-Nicolas;

ATTENDU que les élèves qui pourront éventuellement être déplacés le seront en application au Règlement relatif à l'admission et au déplacement des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire (Règlement 5.1);

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Freddy Ntako et résolu :

D'AMENDER le *Règlement interne relatif aux bassins d'alimentation des écoles primaires et secondaires*, et ce, à compter de l'année scolaire 2015-2016. Ce document est déposé pour valoir comme si récité au long aux présentes et versé aux archives sous la cote CC-14-15-096.

ADOPTÉE à l'unanimité

CC-14-15-097
SG

2.3 Plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 – Modification

ATTENDU que l'harmonisation de l'ensemble des rues du territoire de la Ville de Lévis est effective depuis le 12 janvier 2015;

ATTENDU que cette harmonisation a apporté des modifications aux actes d'établissement 2014-2015 et au plan triennal 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 au niveau des numéros civiques, des noms de rue et des codes postaux;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du comité de parents et des conseils d'établissement;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jérôme Demers et résolu :

D'ADOPTER le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Navigateurs modifié pour les années 2014-2015, 2015-2016, et 2016-2017 tel que déposé et versé aux archives sous la cote CC-14-15-097.

ADOPTÉE à l'unanimité

CC-14-15-098
SG

2.4 Plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 – Adoption

ATTENDU l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* faisant état de l'obligation, pour une commission scolaire, d'établir annuellement son plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du comité de parents, des conseils d'établissement, de la Ville de Lévis et de la MRC de Lotbinière en vertu des articles 39, 40, 79(1), 101, 110(1), 193(2) et 211 de la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Lynda Bilodeau et résolu :

D'ADOPTER le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Navigateurs pour les années

**Procès-verbal du conseil des commissaires
Commission scolaire des Navigateurs**

2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 tel que déposé et versé aux archives sous la cote CC-14-15-098.

ADOPTÉE à l'unanimité

2.5 Octroi d'un contrat à une ressource externe concernant la répartition de la masse salariale des commissaires découlant du Décret #707-2014

À la suite des discussions, aucune décision n'est prise par les membres du conseil des commissaires. Le point est retiré.

CC-14-15-099
SG

2.6 Situation éthique

ATTENDU les discussions lors de la séance ordinaire du comité plénier du 20 janvier 2015 et des discussions qui ont eu lieu lors de la séance extraordinaire du comité exécutif du 16 décembre 2014 et de la séance extraordinaire du conseil des commissaires du 2 décembre 2014;

ATTENDU la demande du comité de parents de confier la situation au comité relatif au code de conduite éthique du commissaire;

ATTENDU le dépôt d'une plainte, laquelle est confidentielle;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Légaré et résolu :

DE mandater le président de la Commission scolaire des Navigateurs à convoquer le comité relatif au code de conduite éthique du commissaire afin d'examiner la situation d'éthique et de conformité concernant un membre du conseil des commissaires, et ce, en conformité avec le *Règlement relatif au code de conduite éthique du commissaire* (Règlement 1.1).

ADOPTÉE à l'unanimité

CC-14-15-100
SG

2.7 Nomination d'un commissaire à la Fondation Musique en tête

ATTENDU que les règlements généraux de la Fondation Musique en tête prévoient que le conseil d'administration est notamment composé de six membres de la Commission scolaire des Navigateurs;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Pascale Bélanger et résolu :

QUE madame Lynda Bilodeau, commissaire, soit nommée à titre d'administratrice au conseil d'administration de la Fondation Musique en tête pour un mandat de deux ans.

ADOPTÉE à la majorité

SUSPENSION DE LA SÉANCE

La séance est suspendue à 22 h 05.

RETOUR EN SÉANCE ORDINAIRE

Le retour en séance ordinaire s'effectue à 22 h 15.

Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

3.1 Rapport de la directrice générale

Madame Esther Lemieux, directrice générale, présente son rapport tel que déposé à l'ensemble des membres du conseil des commissaires et donne de l'information additionnelle.

3.2 Suivi au projet de fusion

Monsieur François Caron, président, donne de l'information à l'ensemble des membres du conseil des commissaires concernant la lettre adressée à monsieur Yves Bolduc, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, quant au projet de fusion.

3.3 Règles et procédures à respecter

Monsieur François Caron, président, donne de l'information à l'ensemble des membres du conseil des commissaires concernant les règles et procédures à respecter. Dorénavant, il demande aux commissaires de lui adresser toutes leurs demandes et il verra à les diriger vers les personnes concernées qui assureront un suivi.

4.0 RAPPORTS DES COMITÉS

4.1 Comité exécutif

Madame Pascale Bélanger, vice-présidente du comité exécutif, informe l'ensemble des membres du conseil des commissaires des décisions prises lors de la séance ordinaire du comité exécutif du 20 janvier 2015.

4.2 Comité de vérification

Monsieur Mathieu Boilard, commissaire, informe l'ensemble des membres du conseil des commissaires qu'une rencontre du comité de vérification est prévue le 3 février 2015.

4.3 Comité de gouvernance et d'éthique

Monsieur François Caron, président, informe l'ensemble des membres du conseil des commissaires qu'une rencontre du comité de gouvernance et d'éthique est à planifier.

4.4 Comité des ressources humaines

Monsieur François Caron, président, informe l'ensemble des membres du conseil des commissaires qu'une rencontre du comité des ressources humaines est prévue le 3 février 2015 à 17 h 30.

4.5 Comité EHDAA

Monsieur Matthieu Mellon, président du comité, informe l'ensemble des membres du conseil des commissaires qu'une rencontre du comité EHDAA a eu lieu le 12 janvier 2015, lors de laquelle madame Martine Sénéchal, directrice adjointe à l'adaptation scolaire et aux services complémentaires, a donné de l'information relative au budget du comité, aux services offerts et aux trajectoires qui ont été mises en place pour la clientèle EHDAA.

Il ajoute que le comité verra à réviser la *Politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage – Secteurs primaire*

Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

et *secondaire* (Règlement 5.3) et le processus concernant les avis que le comité peut émettre au sujet du plan d'intervention.

4.6 Comité de parents

Monsieur Jérôme Demers, président du comité, informe l'ensemble des membres du conseil des commissaires qu'une rencontre du comité de parents a eu lieu le 19 janvier 2015.

5.0 QUESTIONS DIVERSES

5.1 Questions et messages des commissaires

Quelques membres du conseil des commissaires demandent des précisions et donnent certaines informations ou suggestions.

PROPOSITION DE HUIS CLOS

CC-14-15-101

IL EST PROPOSÉ PAR madame Pascale Bélanger et résolu :

QUE les membres du conseil des commissaires siègent à huis clos pour discuter du point 5.2 – Suivi à la déontologie.

ADOPTÉE à l'unanimité

Il est 22 h 38.

PROPOSITION DE RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE

CC-14-15-102

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jérôme Demers et résolu :

QUE les membres du conseil des commissaires siègent à nouveau en séance publique.

ADOPTÉE à l'unanimité

Il est 00 h 08.

5.2 Suivi à la déontologie

Aucune décision n'est prise.

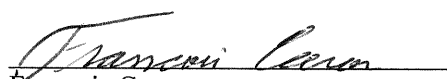
CC-14-15-103

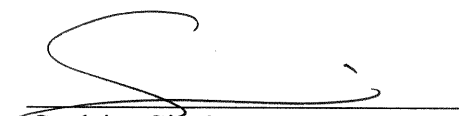
6.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu :

D'ADOPTER la levée de la séance à 00 h 08.

ADOPTÉE à l'unanimité


François Caron
Président


Guylaine Giguère, avocate
Secrétaire générale